



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 29 juillet 2015

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

**Xylella Fastidiosa :  
Stéphane LE FOLL annonce des moyens exceptionnels  
et diligente une mission d'expertise en Corse**

—

Suite à la confirmation d'un foyer de *Xylella fastidiosa* en Corse, Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, annonce le dégagement de moyens supplémentaires pour lutter contre la bactérie et prendre les mesures de prévention nécessaires ainsi que la mise en place d'une mission d'expertise *ad hoc* dès la semaine prochaine. Le Ministre a également donné des instructions pour que les dérogations à l'interdiction d'introduction de végétaux en Corse soient réduites au minimum.

Lors d'un déplacement en Corse, le Ministre a annoncé qu'il avait décidé le doublement immédiat des effectifs de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon) de Corse pour les trois mois à venir ainsi que l'octroi d'une dotation d'urgence aux services de l'Etat afin de déployer les moyens d'analyse et d'investigation nécessaire, notamment avec le soutien des services du Conseil départemental.

Stéphane LE FOLL a également indiqué que des éléments d'analyse complémentaires seraient disponibles dès la semaine prochaine. Ils permettront de former des hypothèses sur l'origine du foyer. C'est sur la base de ces résultats qu'une mission d'expertise dédiée se rendra en Corse, dès la semaine prochaine, sous le pilotage de l'expert national de la protection des végétaux en charge du dossier, accompagné de trois experts entomologistes de l'Institut National de Recherche Agronomique et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et d'un expert en bactériologie de l'Anses.

**Objectifs de la mission diligente sur place :**

- appuyer les services de l'État sur place dans le cadre de l'enquête épidémiologique sur l'origine du foyer ;
- analyser les insectes connus pour être vecteurs pour identifier s'ils sont contaminés et aptes à transmettre la bactérie ;
- acquérir une meilleure connaissance des vecteurs potentiels dans le cadre de recherches à moyen terme.
- déterminer, au regard de la situation locale, s'il est pertinent de prendre en compte certains facteurs de risques spécifiques en vue de prévenir la diffusion de la maladie.

---


Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture